

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**31 MARS 2026 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Annie COMPAGNONI, Adeline GUINCHARD, Christelle MOREL, Martine PERROT,  
Messieurs Christian CHAMPOD, Anthony GUINCHARD, Jérôme JOLY, Mathieu PERROT, Sylvain RAMEL, Alain TRONCIN.

**Excusée :** Aude CHOIGNARD

**Secrétaire de séance :** Annie COMPAGNONI

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 10 février et 20 mars 2026
- Constitution des Commissions
- Arrêté de délégation aux Adjointes et délégation de signature
- Budget 2026 : Définition programme de travaux
- Désignation des Membres de la commission CCID
- Désignation des Représentants à la COFOR
- Désignation des Représentants au Comité des Fêtes
- Délibération renouvellement de contrat groupe – mandat de participation
- SYDED : Motion pour le maintien de l'organisation des services publics de réseaux
- Informations diverses
- Questions diverses

**Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 10 février et 20 mars 2026**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 10 février et 20 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

**Constitution des commissions**

Madame le Maire informe les conseillers que les commissions peuvent être municipales ou consultatives. Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

Les commissions municipales sont créées par délibération du Conseil Municipal. Présidées par le Maire, elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles ne peuvent adopter de délibérations dotées d'une valeur juridique ni engager la commune et ne constituent que des instances préparatoires et consultatives vis-à-vis du Conseil Municipal, seul décideur.

Les commissions consultatives sont instituées par le Conseil Municipal sur tout problème d'intérêt communal et peuvent être présidées par le Maire mais aussi par un adjoint. Elles aussi ne constituent que des instances préparatoires et consultatives vis-à-vis du Conseil Municipal, seul décideur.

### **Commission Appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est composée de membres à voix délibérative issus du Conseil Municipal. Elle examine les candidatures et les offres en cas de marchés de travaux supérieurs à 100 000 € H.T, en dessous, les marchés de travaux pouvant être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable.

La Présidence est obligatoirement attribuée au Maire.

Sont candidats :

Jérôme JOLY

Sylvain RAMEL

Alain TRONCIN

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Commission Communication, Information,**

Le rôle de cette commission est de définir la stratégie de communication pour informer les Administrés (communiquer sur des projets ou événements locaux) au travers d'outils de communication comme le site internet, panneau pocket, etc..... dans le but de mettre en avant les initiatives locales, promouvoir l'image et l'attractivité de la commune. Elle doit être le relais entre les Elus et la population.

Elle est présidée par Annie COMPAGNONI, Adjointe, par délégation du Maire.

Est candidate Adeline GUINCHARD

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Commission Animation communale, salle des fêtes, bibliothèque**

Cette commission est chargée :

- d'organiser les manifestations communales et participer à leur organisation logistique et matérielle.
- d'assurer le suivi des conditions d'utilisation de la salle des fêtes, notamment en matière de planning, de tarification et de règlement d'usage. Veiller au bon entretien de l'équipement.
- de repenser le fonctionnement de la bibliothèque sous un format à définir.
- d'organiser et coordonner les actions de décoration du village, notamment à l'occasion des fêtes et événements saisonniers

Elle est présidée par Annie COMPAGNONI, Adjointe, par délégation du Maire.

Sont candidats :

Adeline GUINCHARD

Christelle MOREL

Christian CHAMPOD

Alain TRONCIN

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Commission Bâtiments communaux, voirie et réseaux**

La commission a pour mission de **gérer, entretenir et améliorer le patrimoine communal bâti et les infrastructures**, afin d'assurer la sécurité, le bon fonctionnement des équipements et la qualité du cadre de vie, à savoir :

- l'entretien et le suivi des bâtiments communaux en proposant des travaux d'entretien, de rénovation, de mise aux normes et d'amélioration,
- la gestion et l'entretien de la voirie communale (routes, signalisation)
- le suivi des réseaux eau relevant de la compétence communale.

Son rôle est consultatif. Elle formule des propositions au conseil municipal dans les domaines relevant de sa compétence.

Elle est présidée par Mathieu PERROT, Adjoint, par délégation du Maire

Sont candidats :

Aude CHOIGNARD

Annie COMPAGNONI

Christelle GUINCHARD

Anthony GUINCHARD

Jérôme JOLY

Sylvain RAMEL

Alain TRONCIN

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Commission Gestion de la forêt, bois, espaces ruraux**

Cette commission est en lien direct avec Laurent BRUNNER, Agent ONF qui gère la forêt de la commune.

Elle a pour mission :

- la gestion de la forêt communale (coupes, plantations, entretien) en veillant à une gestion durable et raisonnée des ressources forestières.
- elle assure le suivi des relations avec les organismes forestiers,
- elle veille à l'entretien des chemins ruraux, les voix forestières, les fossés afin de garantir leur accessibilité et leur bon état.
- elle procède également au marquage des bois et gère l'affouage.

Elle émet des avis et formule des propositions au conseil municipal dans les domaines relevant de sa compétence.

Elle est présidée par Mathieu PERROT, Adjoint, par délégation du Maire

Sont candidats :

Christian CHAMPOD

Anthony GUINCHARD

Jérôme JOLY

Alain TRONCIN

Auxquels s'ajoutent Frédérique MULLER, Jean-Paul CHOIGNARD, Dominique DELACHAUX, Joaquim FERREIRA, Hervé HUMBERT

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

### **Budget 2026 : Définition programme de travaux**

Madame le Maire indique que le budget 2026 est en cours d'élaboration, celui-ci devant être voté pour le 30 avril dernier délai.

Concernant le budget communal, si la partie «fonctionnement» est en cours, reste à définir le budget «investissement». A cet égard, elle sollicite le Conseil sur d'éventuels projets.

### **Désignation des Membres de la Commission des Impôts Directs**

Cette commission est composée du Maire et de six autres Membres nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil.

Le rôle de cette commission est de procéder, avec le Représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit communiquer une liste de 24 contribuables, parmi laquelle le Directeur de la Direction Départementale des Finances publiques désignera 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Conseil Municipal définit, à l'unanimité, la liste des personnes qui sera communiquée au Directeur de la DGFIP.

### **Désignation des Représentants à la COFOR**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, les Communes Forestières du Doubs demandent de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune dans les instances départementales.

L'Association départementale des Communes forestières du Doubs a été créée dans les années soixante. Fin 2025, elle fédère 319 communes sur les 556 propriétaires d'une forêt, soit 57 %.

Cette Association accompagne et conseille les communes propriétaires de forêt, défend leurs intérêts et propose des formations à destination des élus, qui bénéficient du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),

Sont désignés comme représentants de la COFOR, à l'unanimité :

- Membre Titulaire : TRONCIN Alain
- Membre Suppléant : CHAMPOD Christian

### **Désignation des Représentants au Comité des Fêtes**

Madame le Maire indique que l'article 11 des statuts du Comité des fêtes relatif à la composition du Conseil d'Administration, prévoit que l'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 12 membres maximum et de 2 membres de droit qui sont 2 représentants de la municipalité désignés par elle.

Sont candidats pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes :

- Mathieu PERROT
- Alain TRONCIN

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **Délibération renouvellement de contrat de groupe et mandat de participation**

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a renforcé le dispositif en instituant une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats souscrits par leurs agents, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en matière de prévoyance et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en matière de santé.

Concernant le contrat santé, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 décembre a validé cette participation financière à hauteur de 15 € (montant minimum correspondant à 50 % du montant de référence de 30 €).

Les contrats «risques statutaires» et «Protection sociale complémentaire-prévoyance» arrivant à échéance en décembre 2026, le Centre de Gestion envisage une procédure de mise en concurrence transparente avec les organismes concernés pour aboutir à une convention.

A l'issue de la procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et des garanties.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Souhaite s'engager dans la démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière pour le risque prévoyance
- Mandate le Centre de Gestion pour mener, à son compte, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance
- Prend acte que son adhésion à cette convention n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de Gestion par délibération et après convention avec le Centre de Gestion,
- Garde la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposées.

### **SYDED : Motion pour le maintien de l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial**

Madame le Maire rappelle que la distribution de l'électricité représente un service public local dont les communes et groupements assurent la compétence.

Le syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) a en charge cette mission depuis plus de 25 ans pour l'ensemble des communes du Département. Près de 13 millions d'euros sont investis chaque année pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux dans les communes rurales.

Dans le cadre d'un prochain projet de loi sur la décentralisation, le Gouvernement réfléchit sérieusement à un transfert de cette compétence au Département ou à lui attribuer un rôle de chef de file qui lui permettrait de contrôler le montant et le financement des investissements sur le territoire des communes dans le but d'utiliser les « économies » ainsi réalisées pour financer ses propres dépenses.

Cette prochaine loi de décentralisation pourrait conduire à la disparition du SYDED et la fin de ses dispositifs d'appuis techniques et financiers à destination des communes rurales.

En conséquence, le SYDED a adopté une motion lors de son Comité syndical du 19 décembre pour s'opposer à ce projet et demande aux communes de l'adopter afin d'appuyer leur démarche.

Lecture de la motion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les termes de la motion.

**- Informations diverses**

**- Questions diverses**

**- Démission employée communale**

Madame le Maire informe le Conseil que Mme Melinda FISCHETTI a donné sa démission de son poste d'agent d'entretien au 31 mars 2026.

Mme Marion STERLE occupera le poste à compter du 15 avril 2026 dans les mêmes conditions, soient 10 heures par mois.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 00.